



EXERCICE – ÉVALUATION D'UNE DÉMARCHE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU PUBLIC

23^e Journées annuelles de santé publique

*Karine Dubé, Conseillère en évaluation des impacts sociaux
Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique*

Votre gouvernement 

Québec 



Guide du MELCC sur l'information et la consultation du public



**Direction générale de l'évaluation
environnementale et stratégique**

L'information et la consultation du public
dans le cadre de la procédure d'évaluation et
d'examen des impacts sur l'environnement

Guide à l'intention de l'initiateur de projet

Votre gouvernement 

ENSEMBLE  on fait avancer le Québec

Québec 

Québec 

Exercice – Évaluation d’une démarche d’information et de consultation du public

- Examiner le plan de la démarche d’information et de consultation du projet de pipeline fictif.
- Identifier ses points forts et ses points faibles (en petits groupes).
Comment ce plan pourrait-il être amélioré?
- Ensuite, retour en grand groupe pour recueillir vos réponses et faire le lien avec les recommandations du MELCC, présentées dans le guide sur l’information et la consultation du public.

But et objectifs poursuivis

Information : Démarche par laquelle l’initiateur de projet diffuse de l’information aux acteurs sur son entreprise, sur ses intentions et sur le projet qu’il propose, y compris ses risques et ses impacts potentiels (positifs et négatifs), pour leur permettre d’acquérir une vision d’ensemble du projet.

Consultation : Démarche par laquelle l’initiateur de projet se met à l’écoute des acteurs pour connaître leurs préoccupations, leurs suggestions, leurs attentes et leurs perceptions à l’égard du projet et pour obtenir des renseignements sur les communautés du milieu d’accueil, **dans le but de prendre ces éléments en considération**, dans la mesure du possible, **au cours de la planification et de la réalisation du projet**.

Liste des acteurs à informer et à consulter

La démarche d'identification des acteurs à informer et à consulter doit être la plus **inclusive** possible.

Acteurs : désigne les personnes, les groupes, les organisations et les communautés locales ou autochtones qui sont directement touchés (ou susceptibles de l'être) par un projet donné et par les impacts (positifs et négatifs) de celui-ci, mais peut aussi inclure les acteurs (à l'échelle locale, régionale ou provinciale) qui sont intéressés par le projet sans être directement concernés par ses retombées et ses impacts potentiels.

Les activités de consultation devraient également être accessibles sans condition aux personnes potentiellement défavorables au projet.

Méthodes d'information et de consultation envisagées

- Utiliser des **méthodes diversifiées** afin de multiplier les occasions pour les acteurs de s'informer, de poser des questions et d'exprimer leurs commentaires et leurs préoccupations à l'égard du projet.
- La combinaison de méthodes variées permet de tirer profit des bénéfices propres à chacune et de compenser les limites potentielles en matière de représentativité et d'accessibilité.
- Il revient à l'initiateur de **choisir les méthodes les plus appropriées** en fonction de l'envergure de son projet, pourvu que les méthodes sélectionnées soient **adaptées aux particularités du milieu d'accueil, aux objectifs poursuivis et aux acteurs concernés**.

** Voir l'Annexe 1 du guide pour des exemples de méthodes, avec leurs avantages et leurs inconvénients.*

Méthodes d'information et de consultation envisagées

➤ Consultations ciblées avec des acteurs clés

Il importe que la démarche soit **transparente**, **inclusive** et **ouverte** à toute personne, tout groupe, toute communauté ou toute organisation concerné(e) ou intéressé(e) par le projet.

➤ Activités de type « portes ouvertes »

D'autres moyens, notamment technologiques, devraient être employés pour permettre aux citoyens de s'informer, de communiquer des informations et de transmettre leurs commentaires et leurs préoccupations.

De plus, l'initiateur devrait faire en sorte que les activités d'information et de consultation ne soient pas perçues comme des outils de promotion du projet.

Lieux et moments où auront lieu les activités

- La démarche devrait être entreprise le plus tôt possible (avant le dépôt de l'avis de projet) pour que les préoccupations des acteurs consultés puissent être prises en considération dans la conception du projet.
- Tenir compte des circonstances qui pourraient influencer le niveau de participation (par exemple, période des vacances estivales, activités saisonnières et culturelles, etc.).
- S'assurer que les salles soient facilement accessibles, notamment pour les personnes à mobilité réduite.

Moyens de communication prévus pour annoncer la tenue des activités

- Employer une diversité de moyens de communication pour annoncer la tenue des portes ouvertes, afin de rejoindre le plus grand nombre de personnes (ex. : annonces à la radio, sur le site web de l'entreprise, invitations postales, etc.).
- Éviter toutefois de faire la promotion du projet dans les messages véhiculés.

Documents à produire afin d'informer et de consulter les acteurs

L'information sur le projet, sur ses retombées et ses impacts ainsi que sur les risques potentiels devrait :

- Être communiquée de façon transparente;
- Permettre de répondre adéquatement aux préoccupations et aux interrogations des acteurs;
- Être objective, complète, claire, concise, pertinente, gratuite et facilement accessible;
- Être rendue disponible dans des délais raisonnables.

Enjeux à discuter

- Identifier, de manière préliminaire, les enjeux à discuter avec chacun des acteurs ou des groupes d'acteurs rencontrés, en fonction de leurs préoccupations, mais faire preuve d'ouverture à discuter de tout autre enjeu qui pourrait être soulevé par les acteurs consultés.
- L'initiateur peut ne pas être en mesure de répondre à toutes les questions au moment de la planification du projet, mais il peut mentionner que l'information n'est pas encore disponible et qu'elle sera transmise dès que possible.

Retombées escomptées de la démarche d'information et de consultation

- Identifier les retombées escomptées pour l'initiateur du projet et pour les acteurs consultés, en lien avec la démarche d'information et de consultation. Exemples :

POUR L'INITIATEUR	POUR LES ACTEURS CONSULTÉS
<ul style="list-style-type: none">○ Diversifier ses sources d'information;○ Tirer profit de la connaissance du milieu qu'ont les citoyens (les savoirs locaux);○ Sensibiliser les citoyens aux contraintes auxquelles il doit faire face et prendre connaissance de celles des acteurs consultés;○ Bâtir une relation de confiance avec le milieu;○ Prévenir les conflits, réduire les risques de contestation et de rejet et faire émerger le consensus.	<ul style="list-style-type: none">○ Obtenir de l'information sur le projet (impacts, risques, retombées, etc.);○ Faire connaître leurs opinions, leurs préoccupations, leurs attentes et leurs besoins;○ Amener l'initiateur à modifier certains aspects de son projet ou à prévoir des mesures d'atténuation, si possible, afin de limiter les impacts négatifs du projet et maximiser ses retombées positives.

Mécanisme de suivi et de rétroaction

- Les résultats de la démarche d'information et de consultation mise en œuvre par le promoteur devraient être **rendus publics** et **communiqués directement aux participants** afin de renforcer la transparence et la crédibilité de la démarche.
- Les activités de suivi et de rétroaction peuvent donner l'occasion aux participants de savoir :
 - de quelle façon leurs suggestions et commentaires ont été considérés dans l'élaboration de l'étude d'impact et la conception du projet;
 - pour quelles raisons leurs propositions n'ont pas été retenues, le cas échéant.
- Pour l'initiateur : permet de s'assurer d'une bonne compréhension des propos recueillis et de l'exactitude des renseignements présentés dans l'étude d'impact.

En bref...

L'initiateur est encouragé à réaliser une démarche d'information et de consultation afin :

- d'annoncer ses intentions et de diffuser de l'information sur son projet;
- de prendre en compte les préoccupations du public dans la conception de son projet;
- de minimiser les impacts négatifs de son projet sur la population du milieu d'accueil et d'en maximiser les retombées positives.

Avec ce guide, le MELCC s'est doté d'un outil afin d'offrir du soutien aux initiateurs de projets et les inciter à mettre en œuvre des démarches d'information et de consultation basées sur les bonnes pratiques en la matière.